



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**N° Spécial**

**03 Février 2020**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial DCPAT du 03 Février 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Avis</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL</b>	<b>Page</b>
N° 2020-08	24.01.2020	Avis d'arrêté préfectoral imposant des prescriptions relatives à la substitution de la société ENGIE par la société S.N.C. SCOTT pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la zone 141 de l'ancienne usine à gaz située boulevard Charles de Gaulle à Villeneuve-la-Garenne.	3
N° 2020-09	24.01.2020	Avis d'arrêté préfectoral imposant à la société ENGIE des prescriptions relatives à la poursuite de la surveillance de la qualité des eaux souterraines de la nappe des alluvions de la Seine sur le site de l'ancienne usine de gaz de Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**Avis d'arrêté préfectoral n° 2020-08 du 24 janvier 2020 imposant des prescriptions relatives à la substitution de la société ENGIE par la société S.N.C. SCOTT pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la zone 141 de l'ancienne usine à gaz située boulevard Charles de Gaulle à Villeneuve-la-Garenne.**

Par arrêté DCPAT n°2020-08 du 24 janvier 2020, le préfet des Hauts-de-Seine a imposé des prescriptions relatives à la substitution de la société ENGIE par la société S.N.C. SCOTT pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la zone 141 de l'ancienne usine à gaz située boulevard Charles de Gaulle à Villeneuve-la-Garenne.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Villeneuve-la-Garenne, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**Avis d'arrêté préfectoral n° 2020-09 du 24 janvier 2020 imposant à la société ENGIE des prescriptions relatives à la poursuite de la surveillance de la qualité des eaux souterraines de la nappe des alluvions de la Seine sur le site de l'ancienne usine de gaz de Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers.**

Par arrêté DCPAT n°2020-09 du 24 janvier 2020, le préfet des Hauts-de-Seine a imposé à la société ENGIE des prescriptions relatives à la poursuite de la surveillance de la qualité des eaux souterraines de la nappe des alluvions de la Seine sur le site de l'ancienne usine de gaz de Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Villeneuve-la-Garenne, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet:

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel: [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet: <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>